

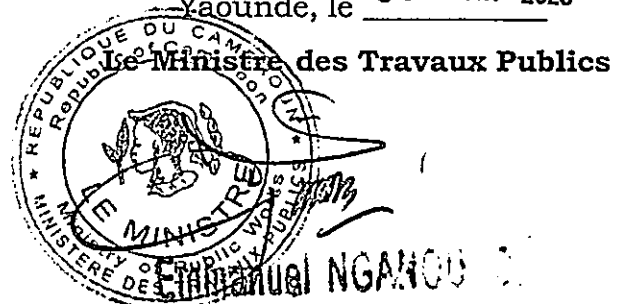
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 002 AMI/MINTP/DP.PACRI-VR/SQSVBG/APM/2024 DU
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES, DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE
LA PREVENTION/ATTENUATION ET LA REPONSE AUX VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE DU PROJET POUR
L'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE, LA RESILIENCE ET L'INCLUSION LE LONG DU CORRIDOR ROUTIER MORA-
DABANGA-KOUSSERI DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD.

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement, pour couvrir le coût du Projet pour l'Amélioration de la Connectivité, la Résilience et l'Inclusion le long du corridor routier Mora-Dabanga-Kousséri dans la Région de l'Extrême-Nord « PACRI-MDK » et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de Consultants pour la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes, de la stratégie de communication et de la prévention/atténuation et la réponse aux Violences Basées sur le Genre du Projet pour l'Amélioration de la Connectivité, la Résilience et l'Inclusion le long du corridor routier Mora-Dabanga-Kousséri dans la Région de l'Extrême-Nord.
2. Le PACRI-MDK dont la portée va au-delà de la mise en œuvre d'infrastructures de transports routiers vise principalement (1) l'amélioration de la connectivité et des échanges internes et transfrontaliers avec la réhabilitation des tronçons en très mauvais état dont principalement Mora-Dabanga-Kousséri ; (2) l'amélioration de la résilience climatique des infrastructures ; (03) l'amélioration de la résilience et l'inclusion des populations riveraines à travers un meilleur accès aux services de base et aux opportunités socio-économiques.
3. Il est organisé autour de trois (03) Composantes à savoir :
 - Composante 1 : Travaux de réhabilitation et d'entretien des routes ;
 - Composante 2 : Amélioration des infrastructures communautaires dans les zones sélectionnées et les communautés d'accueil des refuges de la région de l'Extrême-Nord ;
 - Composante 3 : Renforcement institutionnel du secteur des transports.
4. Les services du consultant (firme) portent sur les trois (3) missions ci-après :
 - **Mission 1. (MGP) :** Opérationnalisation du mécanisme de gestion des plaintes ;
 - **Mission 2. (ESC-CCS) :** Elaboration d'une stratégie de communication et Conduite des campagnes de communication sociale ;
 - **Mission 3. (PR-VBG) :** Prévention et réponses aux violences basées sur le genre.
5. Le temps d'intervention du consultant est de **trente-six (36) mois** exclut le temps de validation des rapports par l'Administration.
6. Le Ministre des Travaux Publics, invite les firmes de consultants (ci-après désignés les Consultants) à manifester leur intérêt pour la réalisation des présentes prestations. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdites prestations (brochures, description de missions semblables, expérience dans des conditions similaires, disponibilité des compétences parmi le personnel, ...). Les critères de présélection d'une liste restreinte sont les suivants :

- ❖ Justifier d'une expérience générale d'au moins 15 ans dans le domaine de la communication sociale, de la gestion du contentieux, des enquêtes sociales, du suivi et prise en charge des questions de VBG et d'appui aux survivantes, de la formation des Associations (avec justificatifs : copie contrats, attestations de bonne fin, PV);
 - ❖ Expérience spécifique dans au moins deux missions similaires : opérationnalisation du mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et le suivi des activités de Violences Basées sur le Genre (VBG) Violence Contre les Enfants (VCE) avec prise en charge psychosociale, juridique et sanitaire des survivantes (avec justificatifs : copie contrats, attestations de bonne fin, PV);
 - ❖ Avoir une expérience des projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers (avec justificatifs : copie contrats, attestations de bonne fin, PV);
 - ❖ Être établi et avoir une connaissance de la zone d'intervention du projet ainsi que les zones sujettes à des conflits de sécurité;
7. Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III relatifs au conflit d'intérêt et du paragraphe 3.32 de la Section III et l'annexe IV en matière de fraude et corruption du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, édition de septembre 2023 (« Règlement de Passation des Marchés relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt ») sont applicables.
 8. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'un sous-consultant. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.
 9. Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** définie dans le Règlement sur les marchés publics.
 10. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse mentionnée ci-dessous, les jours ouvrables entre 09 heures et 15 heures, heure locale.
 11. Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par courrier, ou par fax, ou par e-mail) au plus tard **vingt-huit (28) jours calendaires, après publication, en quatre (04) exemplaires dont un original et trois (03) copies, à 15 heures, heure locale et portant expressément la mention :**
« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES, DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE LA PREVENTION/ATTENUATION ET LA REPONSE AUX VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE DU PROJET POUR L'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE, LA RESILIENCE ET L'INCLUSION LE LONG DU CORRIDOR ROUTIER MORA-DABANGA-KOUSSERI DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD « PACRI-MDK »

A l'attention de Monsieur le Ministre des Travaux Publics
 Agence d'exécution de Projet : Direction du Projet PACRI-VR
 Sise à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, à Yaoundé.
 Téléphone : (237) 666 00 39 34 ; E-mail : csepr_badbm@yahoo.fr

Yaoundé, le **06 JAN 2025**



CALL FOR EXPRESSION OF INTEREST No. 0002/AM/MINTP/DP/PACRI-VR/SQSVBG/APM/2024 OF 16 JAN 2025
FOR THE IMPLEMENTATION OF THE COMPLAINTS-MANAGEMENT MECHANISM, THE COMMUNICATION STRATEGY AS WELL AS THE GENDER-BASED VIOLENCE PREVENTION/MITIGATION AND RESPONSE FOR THE PROJECT TO IMPROVE CONNECTIVITY, RESILIENCE AND INCLUSION (PACRI) ALONG THE MORA-DABANGA-KOUSERI ROAD CORRIDOR IN THE FAR-NORTH REGION.

1. The Government of the Republic of Cameroon has obtained financing from the International Development Association, to cover the cost of the Project to Improve Connectivity, Resilience and Inclusion along the Mora-Dabanga-Kousseri road corridor in the Far-North Region "PACRI-MDK" and intends to use part of the funds to pay for the consultancy contract for the implementation of the Complaints Management Mechanism (CMM), the communication strategy as well as the Gender-Based Violence prevention/mitigation and response for the Project to Improve Connectivity, Resilience and Inclusion (PACRI) along the Mora-Dabanga-Kousseri road corridor in the Far-North Region.
2. PACRI-MDK, whose scope goes beyond the construction of road transport infrastructure, mainly aims to (1) improve connectivity as well as internal and cross-border trade by rehabilitating sections that are in a very poor condition, essentially Mora-Dabanga-Kousseri; (2) improve the climatic resilience of infrastructure; (03) improve the resilience and inclusion of local populations through better access to basic services and socio-economic opportunities.
3. It is structured around three (3) components, namely:
 - Component 1: Road rehabilitation and maintenance works;
 - Component 2: Improvement of community infrastructure in selected areas and communities hosting refugees in the Far-North Region;
 - Component 3: Institutional reinforcement of the transport sector.
4. Consultancy services (firm) cover the following three (3) missions:
 - **Mission 1. (CMM):** Making the Complaints Management Mechanism operational;
 - **Mission 2. (CS-SCC):** Drafting a communication strategy and conducting social communication campaigns;
 - **Mission 3. (GBV-PR):** Gender-Based Violence prevention and response.
5. The consultant's intervention period is **thirty-six (36) months**, excluding the time required for the reports to be validated by the Administration.
6. The Minister of Public Works hereby invites consulting firms (hereinafter referred to as Consultants) to express their interest in providing these services. Interested Consultants must provide information indicating that they have the required qualifications and relevant experience for the performance of the said services (brochures, description of similar missions, experience under similar conditions, availability of skills among staff, etc.). The pre-selection criteria for short-listing are as follows:
 - ♣ At least 15 years of general experience in the field of social communication, litigation management, social surveys, monitoring and management of GBV issues and support to survivors, and training of associations (with supporting documents: copies of contracts, attestations of proper completion, minutes);

- ❖ Specific experience in at least two similar missions: operationalisation of the Complaints Management Mechanism (CMM) and monitoring of gender-based violence (GBV) and violence against children (VAC) activities, with psychosocial, legal and health care for survivors (with supporting documents: copies of contracts, attestations of proper completion, minutes);
 - ❖ Experience of projects financed by Technical and Financial Partners (with supporting documents: copies of contracts, attestations of proper completion, minutes);
 - ❖ Be established in the project intervention area and have good knowledge of it and areas prone to security conflicts;
7. Consultants are hereby informed that the provisions of Paragraphs 3.14, 3.16 and 3.17 of Section III relating to conflicts of interest and Paragraph 3.32 of Section III and Appendix IV relating to fraud and corruption of the World Bank's "Procurement Regulations for Investment Project Financing (IPF) Borrowers, September 2023 Edition ("World Bank's Procurement regulations on conflict of interest") are applicable.
 8. Consultants may associate with other firms to enhance their qualifications, but must clearly indicate whether the association takes the form of a consortium and/or sub-contracting. In the event of a consortium, all the partners will be jointly and severally liable for the entire contract, if selected.
 9. A consultant will be selected in accordance with the **Quality and Cost-Based Selection (QCBS)** method defined in the Public Contracts Regulations.
 10. Further information can be obtained from the address below, on working days between 9 a.m. and 3 p.m. local time.
 11. Expressions of interest must be submitted in writing and in quadruplicate (4), including one (1) original and three (3) copies, to the address below (in person, by post, fax, or email) no later than **twenty-eight (28) calendar days after publication**, at **3 p.m. local time** and must be expressly labelled:
"CALL FOR EXPRESSION OF INTEREST FOR THE IMPLEMENTATION OF THE COMPLAINTS MANAGEMENT MECHANISM, THE COMMUNICATION STRATEGY AS WELL AS THE GENDER-BASED VIOLENCE PREVENTION/MITIGATION AND RESPONSE FOR THE PROJECT TO IMPROVE CONNECTIVITY, RESILIENCE AND INCLUSION (PACRI) ALONG THE MORA-DABANGA-KOUSSERI ROAD CORRIDOR IN THE FAR-NORTH REGION "PACRI-MDK"

To the Minister of Public Works
 Project Execution Body: PACRI-VR Project Management
 Centre Regional Delegation of Public Works, Yaounde
 Telephone: (237) 666 00 39 34; E-mail: csepr_badbm@yahoo.fr

Yaounde, 06 JAN 2025

The Minister of Public Works



Emmanuel NGANOU D.